



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Guide du résident

2024 - 2025

logement, services...

Tout ce qu'il faut savoir !

Unité de gestion
Daviel



Résidences :

Daviel, Mouchez, Dareau 1 et 2, Jourdan, Alésia et Tombe Issoire



Crous de Paris

| crous-paris.fr

Les résidences

Bienvenue



29-31 rue Daviel,
75013 Paris



77 rue de l'Amiral Mouchez,
75013 Paris



80 bis rue de la Tombe
Issoire, 75014 Paris



13-17 rue Dareau,
75014 Paris



146-158 rue de la Tombe
Issoire, 75014 Paris



9 rue de la Tombe Issoire,
75014 Paris

HORAIRES D'ACCUEIL / CONTACTS

L'accueil est assurée dans les résidences suivantes :
Dareau, Jourdan et Daviel de 9h à 13h et de 14h à 17h
du lundi au vendredi.

Directeur de l'unité de gestion Daviel :

M. Ivan HENRARD

Mail : ug-dareau@crous-paris.fr

Tel. : 01 40 51 35 06



SOIR & WEEK-END

Dans chaque résidence est
affiché le contact d'astreinte
pour les week-ends et jours
fériés.

A contacter **uniquement**
pour les urgences impliquant
la sécurité des biens et des
personnes.

À VOTRE ARRIVÉE DANS LA RÉSIDENCE

Pensez à venir avec votre pièce d'identité. Payez le 1^{er} mois de loyer puis faites l'état des lieux d'entrée afin de récupérer les clés.

Bienvenue chez vous !

VOTRE REDEVANCE LOCATIVE

Est à régler durant le mois en cours ou, au plus tard,
le 1^{er} du mois suivant soit :

- sur messervices.etudiant.gouv.fr, «Cité'U»,
«Crous de Paris», «Choisissez votre fonctionna-
lité», «Mon logement actuel», «Payer le loyer».
- ou cite-u.crous-paris.fr si vous n'avez pas de
numéro INE.

Si vous ne parvenez pas à payer en ligne sur le site,
contactez le service technique disponible en ligne.

Retrouvez le tuto sur notre site internet :

[www.crous-paris.fr/se-loger/je-suis-resident-crous/
payer-son-loyer-en-ligne/](http://www.crous-paris.fr/se-loger/je-suis-resident-crous/payer-son-loyer-en-ligne/)

Avec Cité'U, payez votre loyer en ligne !

- 1 Avec votre numéro INE, connectez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr
- 2 Cliquez sur le service Cité'U puis sélectionnez votre Crous
- 3 Depuis le menu « Choisissez votre fonctionnalité », cliquez sur « Mon logement actuel »
- 4 Cliquez sur « Payer le loyer ». Vous recevrez par la suite un mail de confirmation.



L'AIDE AU LOGEMENT (CAF)

En tant que locataire du Crous, vous êtes éligible aux aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les demandes doivent être **saisies en ligne** sur le site caf.fr

Téléchargez votre attestation de loyer sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr dans la rubrique Cité-U. Celui-ci vous indique dorénavant le N° SIRET et le N° locataire afin de faire votre demande en ligne. Si l'option n'apparaît pas ou que vous êtes étudiant étranger, vous pouvez obtenir votre attestation de loyer directement au secrétariat de votre résidence.

Dès que possible, pensez à fournir à la CAF votre notification définitive de bourse pour avoir le maximum d'APL possible !



En cas de besoin, vous pouvez appeler le 32 30 ou vous rendre à une agence CAF.

Les services en résidence

Vivre ensemble en résidence



LES SERVICES

Pour connaître les services de votre résidence, consultez la fiche en ligne de votre résidence sur [CrousMobile](#) ou sur notre [site internet](#).



LE COURRIER

Veillez à ce que votre adresse soit toujours correctement indiquée avec le n° de boîte aux lettres (BAL) ou numéro de studio. Sans cette indication, la Poste retourne les courriers à l'expéditeur.

NOM Prénom
BAL/studio n° ...
Adresse de la résidence

Il n'y a aucun suivi de courrier après votre départ de la résidence. Si vous souhaitez faire suivre votre courrier, vous devez souscrire un abonnement auprès de La Poste, à votre charge. Les colis ne transitent jamais par le secrétariat.



INTERNET

Pour vous connecter en wifi, recherchez le réseau [PlanetCampus](#) et entrez votre code de connexion personnel. Veillez à nous communiquer un numéro de portable et une adresse email valides pour recevoir votre code d'accès personnel.

Si vous rencontrez des problèmes de connexion, veuillez contacter directement le **fournisseur d'accès Wifirst** :

- par téléphone au **01 88 24 61 68**,
- sur le tchat 7j/7 de 13h00 à 23h00, depuis le portail de connexion et l'espace client.

VOS CLÉS



Oubli des clés ?

Vous pouvez emprunter un double au secrétariat ou à la loge. En dehors des horaires d'ouverture, nous vous conseillons de trouver une solution d'appoint (chez un ami par exemple) qui vous coûtera moins cher que l'intervention d'un serrurier.



Demandez conseil à l'accueil de la résidence pour obtenir les contacts d'un bon serrurier à tarif abordable.

Vol / perte des clés ?

L'assureur de votre habitation peut prendre en charge l'ouverture de la porte et le changement de canon. Vous devez fournir au secrétariat les exemplaires supplémentaires de la nouvelle clé fournis avec le certificat de propriété de clé.

LES RÉFÉRENTS EN RÉSIDENCE

Nous vous communiquerons les noms de vos référents au cours des mois de rentrée. Ils ou elles connaissent la résidence COMME LEUR POCHE et organisent chaque mois des événements à thème : projection de film ou de série dans la résidence, soirée jeux de société, sortie sportive... bref, des événements conviviaux qui vous permettent de rencontrer d'autres résidents. Bien pratique lorsque l'on débarque à Paris et qu'on ne connaît personne !



Vous avez une idée de sortie ou un petit projet susceptible de plaire ? N'hésitez pas à contacter les référents pour leur en parler, ils ou elles seront ravi(e)s de vous aider à préparer et organiser cet événement.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Certains d'entre vous peuvent être amenés à découvrir la vie en collectivité, nous vous invitons vivement à relire le règlement intérieur que vous avez signé et que le Crous vous a remis, lors de la constitution de votre dossier.

Il est aussi [disponible en ligne](#) sur le site internet du Crous de Paris.

À CONNAÎTRE

L'espace Résident du Crous de Paris vous est entièrement dédié !

A consulter régulièrement, vous y trouverez toutes les infos utiles à votre vie étudiante en tant que résident du Crous de Paris.



LES NUISANCES SONORES

Veillez à limiter vos nuisances sonores, à pas de loup tôt le matin comme tard le soir !



En cas de manquement à ces règles, vous vous exposez à des avertissements, qui répétés peuvent entraîner la perte de votre droit d'occupation du logement.

CHUT !



Entretien & respect des lieux

Vous êtes tenu d'entretenir et de prendre soin de vos locaux.

N'oubliez pas qu'à votre départ, votre logement doit être rendu propre, conformément à votre état des lieux d'entrée. Toutes dégradations ou nettoyage seront facturés et déduits de votre caution.



Ici aussi, on trie les déchets !

Dans **le container jaune**, papiers, emballages, briques en cartons, bouteilles plastiques, le tout bien vidé !

Dans **le vert**, on y met ce qui reste après avoir fait le tri ! Vous avez des containers à disposition au rez-de-chaussée des résidences. De plus il est strictement interdit de jeter des ordures par les fenêtres (bouteilles, mégots de cigarettes etc...)

Merci de respecter les espaces communs : Ne laissez pas vos poubelles sur le palier. Toute dégradation se verra sanctionnée.

Les animaux sont strictement interdits.

L'alèse, le linge de lit, la vaisselle, le rideau de douche, les néons, et ampoules sont à votre charge. C'est donc à vous de les changer lorsqu'elles ne fonctionnent plus !

Les hébergements clandestins ne sont pas tolérés.

Si vous avez une réparation à formuler, adressez votre demande d'intervention à : ug-dareau@crous-paris.fr

Entretien de ma chambre

PUNAISES DE LIT

On peut tous être touchés !

Comment reconnaître les punaises de lit ?

Les punaises de lit sont visibles à l'œil nu et sont généralement brunes. Elles ne sautent pas et ne volent pas. **La chambre est leur espace préféré.** On les trouve en grande majorité dans les matelas et sommiers, derrière les cadres, dans les fissures et les fentes du parquet, dans les canapés, sous les tapis...



Comment les éviter ?

Des gestes de prévention simples permettent de limiter leur venue ou installation. En voyageant, soyez vigilants : ne posez pas votre bagage sur le lit et encore moins sous le lit et contrôlez vos effets personnels à votre retour. Attention aux achats d'occasion : **lavez bien les vêtements à 60°C et nettoyez les meubles récupérés.**



Comment s'en débarrasser ?

Après la découverte de punaises de lit, il est important d'agir très rapidement.

- Lavez en machine à plus de 60°C le linge de lit et les vêtements qui le supportent.
- Nettoyez minutieusement à la vapeur (plus de 120°C) tous les endroits où les punaises sont susceptibles d'être présentes.
- N'utilisez ni fumigènes anti-insectes, ni produits chimiques.
- Jetez les objets trop infestés comme le matelas, rendez-les inutilisables, et déclarez-les aux services d'enlèvement. Ne les entreposez jamais dans les parties communes des immeubles.

En cas de persistance, faites appel à un professionnel

Vous suspectez ou constatez la présence de punaises de lit dans votre chambre ?

Prévenez au plus vite l'équipe de votre résidence !

(cf contacts au début du guide)

Plus d'informations sur : stop-punaises.gouv.fr

Je pense aux écogestes

Renouveler votre logement

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Votre logement et votre résidence vous ont plu et vous souhaiteriez réintégrer cette résidence pour l'année prochaine ? C'est possible.



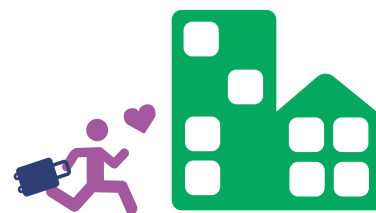
ATTENTION ! Votre admission est annuelle et prend automatiquement fin à la date indiquée sur votre contrat de location en l'absence de réadmission.

IMPORTANT : vous devez demander une réadmission chaque année, ne pas être en dette et ne pas avoir de problèmes de comportement.

Votre demande de réadmission se fait par la constitution de votre dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux pour connaître les dates de dépôt de votre demande de renouvellement.

Les signatures des contrats s'effectuent au secrétariat en septembre.



LES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE RÉADMISSION

- Une photocopie de votre **certificat de scolarité** ou une **carte d'étudiant** pour l'année en cours.
- **Notification de bourse définitive.**
- Une **assurance habitation.**
- Le **règlement intérieur** signé (sur messervices.etudiant.gouv.fr).
- La **décision unilatérale d'admission** signée (sur messervices.etudiant.gouv.fr).
- Demandez à bénéficier de la **garantie Visale** dès à présent, gratuite et sécurisée.



Vous devez envoyer ces documents via votre compte sur messervices.etudiant.gouv.fr.

La signature du règlement intérieur, de la décision unilatérale d'admission et la Décision de Réadmission, se fait également **en ligne**.

J'éteins mon ordinateur au lieu de le mettre en veille



Je débranche les appareils électriques et les chargeurs lorsque je m'absente (j'utilise des multiprises avec interrupteur)



Je coupe le chauffage lorsque j'ouvre la fenêtre et que je quitte ma résidence



Les écogestes à adopter



Je pense à trier les déchets



J'éteins les lumières lorsque je quitte une pièce (y compris dans les parties communes)

Je ferme les robinets d'eau lorsque je me brosse les dents



Je préviens ma résidence lorsque j'ai une fuite



Je prends une douche rapide

Quitter votre logement

Vous le savez toutes les bonnes choses ont une fin... Votre séjour dans la résidence et votre année universitaire aussi !

Voici les **3 étapes importantes** lorsque vous quittez votre logement étudiant :

LE PRÉAVIS

Avant votre départ vous devez procéder à la résiliation de votre acte d'engagement.

Pour une location en appartement, votre préavis sera d'un mois plein.



Vous devrez informer votre résidence de votre préavis un mois à l'avance en vous connectant sur votre compte messervices.etudiant.gouv.fr (rubrique CitéU).



L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE

Lorsque votre demande de départ est acceptée, vous devez **prendre contact avec les agents d'accueil et fixer un rendez-vous** pour votre état des lieux de sortie.

Il doit se faire **le jour de votre départ, avec un agent du Crous et en votre présence**. Si vous ne pouvez pas être présent, vous devez faire une procuration à une autre personne, pour qu'elle vous représente pendant l'état des lieux.

Merci de communiquer votre adresse email pour recevoir l'état des lieux de sortie.

LE SOLDE DE VOTRE COMPTE

Une fois les **clés rendues, un solde de votre compte sera établi** en tenant compte des éventuelles dégradations constatées dans le logement.

En cas de compte créditeur, **le Crous vous remboursera par virement bancaire dans un délai de deux mois maximum à compter de la date de votre départ**.

Vous aurez délivré au préalable au secrétariat ou aux agents d'accueil, un RIB.

Aucun remboursement ne sera effectué sur le compte d'une tierce personne.



Bon à savoir

#BONS PLANS

LE SAVIEZ-VOUS ?

Certains de nos points de restauration vous accueillent également **le soir ou le week-end**, profitez-en !
Zoom sur trois lieux insolites à découvrir absolument :



[Le Mab'Café](#)

[la Barge du Crous de Paris](#)



[la Cité internationale](#)

PASS BNF LECTURE/CULTURE

La Fondation Marc Ladreit de Lacharrière a souhaité s'engager auprès de la BnF, en partenariat avec le Crous de Paris, pour offrir à tous les résidents du Crous de Paris un Pass BnF lecture / culture valable 1 an à compter de sa date de retrait !



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
ESSENTIELLES DU CROUS
POUR VOTRE ANNÉE UNIVERSITAIRE
AVEC LE CROUS FLASH !**



Retrouvez des exemplaires papier du Crous Flash à l'accueil de votre résidence.

LA MAISON ÉTUDIANTE

La Maison étudiante est le service public de la Ville de Paris qui accompagne gratuitement les étudiants parisiens dans toutes les étapes de leurs projets, qu'ils soient associatifs, entrepreneuriaux ou professionnels, ainsi que dans leur vie étudiante.

Une adresse indispensable pour découvrir tous les bons plans étudiants à Paris !

mie.paris.fr

La boîte à outils

LIENS UTILES À UTILISER SANS MODÉRATION

Toute l'actu sur votre vie étudiante au Crous (restauration, animation, culture etc.) sur :



www.crous-paris.fr

Payez votre loyer en ligne :

www.messervices.etudiant.gouv.fr, puis en cliquant sur « Cité U ».

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



@Crous.paris.officiel



@CrousParis



@crousparis

Accédez à votre Dossier Social Étudiant : www.messervices.etudiant.gouv.fr, puis « Suivi DSE ».

PETIT RÉCAP DES OUTILS À AVOIR DANS VOTRE POCHE



**Crous Mobile,
IN-DIS-PEN-SABLE !**

Pour repérer vos lieux de restauration à proximité ou consulter les menus du jour !



CAF, pour mes APL !

Suivez vos prestations, l'avancement de vos demandes.



RATP, le réseau des transports de Paris

Tous les plans des lignes de métros, bus, tramway, l'info trafic du réseau, pour ne pas se perdre dans les couloirs souterrains !



Izly, le paiement sans contact sur le campus !

Payez votre repas, votre jus d'orange et votre salade dans tous les points de vente Crous en France !



AMELI, l'assurance maladie

Consultez vos remboursements, attestation de droits, etc.



Île de France-Mobilités,

Itinéraires, horaires, retrouvez tous les outils et informations indispensables à l'organisation de vos déplacements en transports en Île-de-France.

NUMÉROS D'URGENCE & UTILES

SAMU : 15 / Police : 17

Pompiers : 18 / CAF : 32 30

Appel d'urgence européen : 112

Femmes battues : 39 19

Nightline : 01 88 32 12 32

Wifirst : 01 70 70 46 26

Garantie Visale : 04 72 13 21 99